

Dieseldate: pas de dédommagement pour les Belges, le MR «s'étonne»

Louis Colart

Mis en ligne jeudi 21 avril 2016, 16h01

[Volkswagen](#)

Volkswagen est sur le point de sceller un accord avec les autorités américaines pour verser à chaque client lésé par le scandale aux émissions polluantes près de 5.000 dollars.



Volkswagen s'apprête à verser une indemnité à chaque acheteur américain d'un de ses véhicules au moteur diesel truqué, dans le cadre d'un accord avec les autorités américaines destiné à éviter un procès. Et pas un petit dédommagement : près de 5.000 dollars par client lésé.

Et pour les Belges ? Walou ! Rien, si ce n'est le rappel des voitures. Alors que [quelque 320.000 véhicules sont concernés](#).

Une situation qui fait réagir chez nous. « *C'est évidemment une situation qui mérite notre profond étonnement* », déclare au « Soir » la députée fédérale MR Kattrin Jadin, membre de la commission spéciale du parlement fédéral. « *Cet écart est d'autant plus regrettable que le scandale a frappé plus durement l'Europe que les États-Unis, où les véhicules sont moins distribués.* »



Renforcer les « class actions »

Comment expliquer cette différence de traitement ? « *Je l'explique par la démarche très coercitive de la justice américaine, qui a une politique de répression pécuniaire extrêmement forte, poursuit Katrin Jadin. À la différence de la Belgique. Cependant, le pouvoir fédéral a très peu de marges de manœuvre à ce niveau-là. C'est à l'échelle européenne que cela se joue.* ».

Pour renforcer l'armement judiciaire, la commission spéciale a émis la recommandation de rendre la mesure de « class action » (ou action en réparation collective) plus efficace. La commission, [dont Jean-Marc Nollet \(Ecolo\) est le rapporteur](#), rendra publiques ses conclusions ce jeudi en fin d'après-midi.